

PROPOSITION D'ASSURANCE

préparée pour

Racquetball Canada

Préparée par :

Michelle Hunter

**Gestionnaire de la clientèle, Sports et
loisirs Téléphone : 1-800-461-5087,
poste 2102**

Télécopieur : 905-643-8321

DATE : Le 15 août 2019

PEARSON DUNN
Aperçu du programme d'assurance

PEARSON DUNN INSURANCE INC.

UNE ENTREPRISE DE JONES BROWN

103 - 435, chemin McNeilly **T** 905.575.1122
Stoney Creek, ONL8E5E3 **F** 905.643.8321

Le programme d'assurance couvre **Racquetball Canada** et ses membres inscrits, mais seulement s'ils participent ou s'entraînent pour des événements de «sports sanctionnés» (racquetball) **sanctionnés par Racquetball Canada**.

Qui est assuré?

Tous les membres enregistrés de :

- Racquetball Canada;
- ses associations provinciales;
- ses clubs membres.

Nota : «Membres» signifie un groupe ou une personne qui a payé toutes les cotisations et les frais et qui est en règle en ce qui concerne toutes les exigences de Racquetball Canada.

«Activités sanctionnées» désigne tous les matchs, compétitions et démonstrations sportives organisés ou autorisés par Racquetball Canada, y compris :

- les événements et compétitions nationaux et internationaux;
- les stages d'entraînement;
- toutes les activités de pratique et d'entraînement connexes;
- les événements sociaux consistant en banquets de remise de prix seulement.

Les sanctions (autorisations) doivent être accordées par Racquetball Canada au moyen d'un manuel de procédures écrit ou d'une entente écrite spécifique de vos dirigeants autorisés.

La police d'assurance responsabilité civile des entreprises paiera les sommes que l'assuré devient légalement obligé de payer à titre de dommages-intérêts compensatoires en raison de blessures corporelles ou de dommages à la propriété d'autrui, comme les spectateurs, les passants, les propriétaires de biens et autres, résultant de ses opérations ou actions. La couverture comprend votre responsabilité civile en cas de blessures subies par les participants. La plupart des polices d'assurance responsabilité civile générale contiennent une exclusion, qui exclut les poursuites résultant de blessures subies par des participants qui participent à une activité sportive. La couverture offerte comprend également les blessures subies par les participants en raison de la négligence de votre association, de vos clubs membres ou de membres individuels.

Couvertures d'assurance responsabilité civile

Responsabilité des participants

La plupart des polices d'assurance responsabilité civile générale comprennent une exclusion de la responsabilité du participant à un sport, mais sous une forme générale cette couverture est incluse. Cette garantie protège l'assuré contre les réclamations découlant de «dommages corporels» et de «dommages matériel» dans le cas où un participant sportif blessé fait une poursuite.

Cette couverture inclut également la responsabilité du «Participant envers le Participant» (Joueur contre Joueur) qui protège le participant dans l'éventualité où un joueur est poursuivi par un autre joueur suite à une blessure.

Paiements médicaux volontaires

Rembourse les autres (tiers) pour leurs frais médicaux s'ils sont blessés à la suite de vos activités jusqu'à concurrence du montant indiqué sur votre déclaration.

Responsabilité civile générale des locataires

Couvre votre responsabilité légale pour les dommages causés aux locaux que vous louez dans le cadre de vos activités jusqu'à concurrence du montant indiqué sur votre déclaration.

Couverture d'assurance automobile pour les non-propriétaires

Indemnité à l'Assuré contre la responsabilité imposée par la loi à l'Assuré pour les pertes ou dommages résultant de l'utilisation ou de la conduite d'une automobile n'appartenant pas en tout ou en partie à l'Assuré ou n'étant pas immatriculée au nom de l'Assuré.

Dommages corporels

Couverture contre la diffamation et la calomnie

Faute professionnelle médicale indirecte

Protection pour prodiguer les premiers soins à une personne blessée par un professionnel non médical dans le cadre de vos activités.

Clause de responsabilité croisée

Cette clause permet à d'autres assurés d'intenter des poursuites, si nécessaire dans le cadre de la police.

Responsabilité de l'employeur

Pour protéger l'assuré contre la possibilité qu'un employé intente une poursuite pour une blessure subie dans l'exercice de son emploi.

Produits et opérations terminées

Il s'agit simplement d'une forme plus large de couverture de responsabilité normalement associée aux fabricants et aux entreprises.

Erreurs et omissions (actes fautifs) - Il s'agit d'une assurance erreurs et omissions qui protège les administrateurs et dirigeants, les cadres supérieurs, les employés et les bénévoles de l'Association à titre de compensation des dommages-intérêts en raison de leurs actes fautifs. La couverture couvre les «procédures civiles» (déclaration de plainte) et ne couvre pas les questions relatives aux droits de la personne ou à d'autres tribunaux (questions autres que les procédures civiles). Cette couverture ne répond pas aux questions liées à l'emploi telles que le congédiement injustifié.

Couverture des abus (exclue)

Cette couverture est destinée à répondre à tout acte ou menace impliquant de la molestation, du harcèlement, des châtiments corporels ou toute autre forme de violence physique, sexuelle ou mentale.

Assurance accidents de sport

La couverture Accident de sport couvre les membres en règle inscrits pour les blessures subies pendant qu'ils participent à des activités sanctionnées. Cette protection s'applique au Canada. La couverture s'applique également aux séances d'entraînement ou aux entraînements prévus sur le site de la compétition. Cette couverture est secondaire à tout autre régime de soins de santé.

Qu'est-ce qui est couvert?

La police d'assurance accident couvre les blessures corporelles accidentelles ou les décès subis par un assuré en raison de causes externes violentes, soudaines et fortuites indépendantes de la volonté de l'assuré, survenant **au Canada** pendant que cette assurance est en vigueur. **La police d'assurance accident** paie les frais médicaux au nom des participants blessés. Cette politique garantit que vos participants et bénévoles recevront le type de traitement médical qu'ils méritent. De plus, la menace d'une poursuite judiciaire est minimisée puisque les frais médicaux des participants blessés sont pris en charge par la police d'assurance accident. Cette couverture est secondaire à tout autre régime d'assurance-maladie. Les dépenses admissibles en vertu de tout autre régime de soins de santé doivent être soumises à ce régime. Votre police d'assurance accidents de sport ne

*paiera que le montant des frais non admissibles auprès d'un autre assureur. Seules les demandes de règlement jusqu'à concurrence des prestations maximales de la police seront prises en considération pour le paiement. Une explication des prestations d'un autre assureur doit accompagner la soumission pour les dépenses admissibles. Vous devez avoir demandé et reçu des soins médicaux ou dentaires dans les **30 jours** suivant l'accident. Le fournisseur d'assurance doit recevoir l'avis d'accident dans les **30 jours** suivant la date de l'accident et les documents de réclamation dans les **90 jours** suivant la date de l'accident.*

La police d'assurance accident prévoit le versement d'indemnités conformément à l'Annexe sur les indemnités, pendant que le membre assuré :

- a) participe en tant que joueur membre, gérant ou entraîneur de l'Assuré désigné à une séance d'entraînement ou à une compétition qui est organisée sous la supervision et la direction de l'Assuré désigné; ou
- b) est transporté avec d'autres joueurs membres de l'Assuré désigné, en tant que groupe, depuis ou vers le lieu d'une telle séance d'entraînement ou d'un tel match ; le tout sous la supervision et la supervision de l'Assuré désigné.

Soumissions de clubs/associations provinciales 2019

Couverture	Franchise	Limite d'assurance	Prime
Responsabilité civile des entreprises - Limite pour chaque occurrence Blessures personnelles et publicitaires - Limite totale pour chaque occurrence Produits / Opérations terminées - Limite totale pour chaque occurrence Automobile non propriété de l'assuré	500\$	5 000 000 \$	<u>1,50 \$ par membre</u>

Responsabilité des administrateurs et des dirigeants - Base des réclamations. A. Responsabilité des administrateurs et dirigeants, total B. Responsabilité pour les pratiques d'emploi , total C. Responsabilité à l'égard des administrateurs externes, total Date de rétroactivité : 21 novembre 2018		1 000 000 \$	<u>150 \$ par club ou AP</u>
Assurance accidents de sport		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 000 \$ Capital assuré ▪ Jusqu'à 15 000 \$ Frais médicaux ▪ Jusqu'à 10 000 \$ Accident dentaire ▪ autres limites diverses 	<u>1,00 \$ par membre</u>
Responsabilité en cas d'erreurs et d'omissions par occurrence	500\$	1 000 000 \$	<i>Incluse</i>

Remarques spéciales

- Les primes sont assujetties à une taxe de 8%.
- Compagnie d'assurance ; GameDay Insurance, souscrite par Aviva Insurance Company

Le présent document est un sommaire de couverture pour votre commodité et non un contrat ou un avis juridique ou fiscal. Ce document contient des renseignements exclusifs et confidentiels appartenant à Pearson Dunn Insurance / Jones Brown. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de ce document ou des informations qu'il contient est interdite par la loi. Il est fourni pour faciliter votre compréhension du programme d'assurance pertinent. Veuillez consulter les polices en vigueur au moment de leur établissement pour connaître les modalités, conditions, limitations et exclusions particulières qui régiront la couverture en cas de sinistre.

Dans l'évaluation de votre exposition au risque de perte sur vos polices d'assurance, nous avons été tributaires de certains renseignements que vous nous avez fournis. S'il y a d'autres domaines qui doivent être évalués avant la couverture obligatoire, veuillez porter ces domaines à notre attention. Des limites plus élevées pour les politiques du programme peuvent être disponibles ; si vous désirez poursuivre cette option, veuillez en aviser notre bureau dès que possible afin que nous puissions solliciter les cours du marché en votre nom. Veuillez consulter les polices actuelles pour connaître les modalités, les conditions, les limites et les exclusions particulières qui peuvent avoir une incidence sur la portée de votre couverture d'assurance.